



Engagées dans le même combat en faveur du logement des jeunes, l'UNCLLAJ et l'UNHAJ renforcent leur partenariat

L'Union nationale des CLLAJ (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes) et l'Union nationale pour l'habitat des jeunes partagent de nombreux constats et combats en faveur du logement des jeunes, ainsi que l'urgence sociale que constitue cette problématique. Si la crise du logement est structurelle, elle touche particulièrement les jeunes qui sont de plus en plus précaires et rencontrent des difficultés grandissantes pour accéder à un logement, qu'il soit privé ou social.

Face à l'aggravation et à l'inscription dans la durée de cette crise, l'UNCLLAJ et l'UNHAJ se retrouvent sur de nombreux points et partagent les mêmes objectifs : **aider les jeunes à trouver leur place au sein d'un parcours logement digne et autonome, en mobilisant un large éventail de solutions et de dispositifs, et porter ensemble une parole claire pour une politique publique davantage axée sur les besoins de tous les jeunes en matière de logement.**

De longue date et sur de nombreux territoires elles sont déjà partenaires : les foyers de jeunes travailleurs/résidences Habitat jeunes représentent un quart des structures porteuses d'un CLLAJ et adhérentes à l'UNCLLAJ. **Afin d'améliorer la réponse proposée aux jeunes sur l'ensemble du territoire, y compris les territoires ultramarins, et de couvrir au mieux les besoins de ceux-ci, l'UNCLLAJ et l'UNHAJ viennent de signer une convention visant à renforcer les actions communes de leurs réseaux et adhérents.**

À travers celle-ci, elles s'engagent notamment à valoriser conjointement les travaux portant sur le logement des jeunes (en particulier le rapport COJ-CNH en 2025), collaborer dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec les acteurs du logement social et de la protection de l'enfance, élaborer des plaidoyers communs en faveur du logement des jeunes, ou encore réaliser une cartographie des adhérents, permettant d'identifier les zones blanches et le maillage territorial réel entre services logement jeunes et services habitat jeunes.

Jean-Michel David, président de l'UNCLLAJ : *« Alors que l'accès au logement des jeunes s'avère de plus en plus difficile, il est nécessaire que nos réseaux, chacun avec leurs spécificités, renforcent leurs coopérations, afin de porter ensemble le développement de réponses adaptées aux besoins des jeunes sur les territoires. C'est le but de cette convention de partenariat renforcé entre l'UNHAJ et l'UNCLLAJ. »*

Claude Garcera, président de l'UNHAJ : *« Les CLLAJ et les adhérents de l'UNHAJ accueillent le même public, à savoir tous les jeunes de 16 à 30 ans de leur territoire, quelle que soit leur situation professionnelle et personnelle. Il était naturel de renforcer le partenariat de l'UNHAJ avec l'UNCLLAJ pour aller plus loin dans la*

coopération, à l'heure où les jeunes doivent faire face à de nombreux obstacles pour accéder ou se maintenir dans le logement. »

Contact presse UNCLLAJ : Cécile Bel - com@uncllaj.org - 09 72 53 49 35

Contact presse Unhaj : Alice Dekker - alice@alicedekker-rp.fr – 06 16 58 21 60

À propos de l'Union Nationale des CLLAJ :

L'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ) fédère et anime un réseau d'une centaine d'associations présentes dans toute la France pour soutenir les jeunes dans leur projet logement. Elle mutualise les savoir-faire et compétences de son réseau pour accompagner ses adhérents et porter la question du logement des jeunes. Elle propose également une offre de services aux professionnels du logement et de la jeunesse (formation, conseil, outils pédagogiques...).

www.uncllaj.org

L'UNCLLAJ a développé une plateforme d'information spécifique à destination des jeunes : www.projet-toit.fr

Les **Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)**, membres du réseau UNCLLAJ, ont pour cœur de métier le conseil logement et l'accompagnement des jeunes de 16 à 30 ans connaissant des problématiques liées au logement. Les CLLAJ établissent un diagnostic des situations des jeunes et les orientent vers des solutions de logement, d'hébergement ou de logement temporaire. Ils développent des solutions logement, via la médiation et/ou la gestion locative. Acteurs partenariaux de référence sur le logement des jeunes sur leur territoire, ils portent cette thématique auprès des partenaires.

L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, c'est...

- 280 adhérents (associations et personnes morales) présents sur 858 sites, porteurs de projets Habitat Jeunes : Ils accueillent, informent et orientent les jeunes dans l'accès au logement autonome.

- Ils proposent 40 000 logements en collectif (de type Résidences sociales-FJT) ou en diffus et 5 300 logements mobilisés en médiation locative.

- Ils offrent un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...

- 200 000 jeunes accueillis chaque année

Habitat Jeunes, c'est...

- Une ambition : permettre à l'ensemble des jeunes de 16 à 30 ans, en situation de mobilité, de se poser, d'être chez eux, d'habiter quelque part, d'être parties prenantes des décisions qui les concernent, de s'enrichir des expériences des autres et de poursuivre leur route... Avec créativité, respect de la différence et solidarité.

- Un projet d'éducation populaire présent sur 801 sites

- Un objectif : la socialisation et l'émancipation des jeunes par l'habitat

- Une approche globale : Pour atteindre cet objectif, les acteurs Habitat Jeunes développent et agissent au travers d'outils et de leviers répondant aux besoins des jeunes et des territoires : Résidences Habitat Jeunes (FJT, Micro Résidences, Foyers soleils...), Services Habitat pour les Jeunes (CLLAJ et Services Logement), centres de formations, écoles de projet, couveuses d'activités...

www.habitatjeunes.org